



Les chiffres-clés de la Justice 2019



Directrice de la publication

Christine Chambaz

Sous-directrice de la Statistique et des Études

Coordination

Jocelyne Mauguin - Viviane Ravilly-Silva

Réalisation

Mélisande Chabanne - Valentin Cocuau - Carole Kissoun-Faujas - Marylène Legargasson

Conception et impression

Nyl Communication

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la Justice

Les chiffres-clés de la Justice 2019

Secrétariat général
Service de l'expertise et de la modernisation
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-155818-2

© Justice 2019

SOMMAIRE

Chiffres

Les chiffres-clés	4
Les moyens	6
Les juridictions	8
La justice civile	10
La justice pénale	14
La justice des mineurs	20
L'administration pénitentiaire	26
L'aide juridictionnelle	31
La justice administrative	32
L'indemnisation en matière de détention provisoire	34
Les victimes d'infractions	34
L'accès au droit	35
Les auxiliaires de la justice	35
Liste des sigles et abréviations	37

Cartes

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire	8
Hébergement collectif spécialisé de mineurs sous protection judiciaire	23
Établissements pénitentiaires	26
Compétences territoriales des juridictions administratives	33

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2019

9,06 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2019

86 629 équivalents-temps plein travaillés

Implantations immobilières en 2019

6 495 800 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire au 01/01/2019 (y compris les collectivités d'outre-mer et territoriales)

- 1 Cour de cassation
- 36 cours d'appel
 - 1 tribunal supérieur d'appel
- 164 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale) et tribunaux de police (à partir du 01/07/2017)
- 4 tribunaux de première instance
- 155 tribunaux pour enfants
- 285 tribunaux d'instance
- 210 conseils de prud'hommes
 - 6 tribunaux du travail
- 136 tribunaux de commerce et tribunaux de première instance à compétence commerciale

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 Conseil d'État
 - 8 cours administratives d'appel
 - 42 tribunaux administratifs
-

Activité des juridictions en 2018

■ Justice civile

2 279 484 décisions en matière civile et commerciale
dont 211 861 référés

■ Justice administrative

252 055 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

798 886 décisions en matière pénale
12 313 228 amendes forfaitaires majorées
4 186 004 affaires traitées par les parquets
1 312 690 affaires poursuivables
dont 1 151 195 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative ou composition pénale

Taux de réponse pénale : 87,7 % (87,6 % en 2017d)

■ Justice pénale (suite)

934 066 condamnations et compositions pénales prononcées :

- 2 281 pour des crimes
- 607 556 pour des délits
- 5 762 pour des contraventions de 5^{ème} classe (hors tribunaux de police)
- 318 467 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

Activité des parquets

- 177 761 affaires traitées impliquant au moins un mineur
- 140 206 affaires poursuivables impliquant au moins un mineur
- 49 318 affaires poursuivies impliquant au moins un mineur

Taux de réponse pénale : 92,8 % (93,2 % en 2017d)

Activité des juges des enfants

- 126 145 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
- 64 698 mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies
- 14 902 familles faisant l'objet d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

- 509 unités éducatives du secteur public
- 990 établissements du secteur associatif habilité
- 216 908 mesures suivies dans l'année
 - 181 250 dans le secteur public
 - 35 658 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

- 187 établissements pénitentiaires
- 60 907 places au 1^{er} janvier 2019
- 81 250 écroués au 1^{er} janvier 2019
 - dont 70 050 détenus*
- 98 811 entrants en prison en 2018
- 96 133 sortants de prison en 2018
- 160 623 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 31 décembre 2018

Aide juridictionnelle en 2018

- 990 436 admissions à l'aide juridictionnelle
 - dont*
 - 592 409 admissions sur contentieux civils et administratifs*
 - 396 822 admissions sur contentieux pénaux*

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

LES MOYENS

Le budget de la justice

Crédits prévus pour 2019 et consommés pour 2018	Montants (en Mo d'euros)		Évolution 2019/18 (en %)
	2018	2019	
Crédits de paiement (en Mo d'euros)	8 605,9	9 056,9	+ 5,2
<i>dont dépenses de personnel</i>	5 424,7	5 599,6	+ 3,2
Répartition par programme			
Justice judiciaire	3 432,5	3 489,0	+ 1,6
Administration pénitentiaire	3 497,6	3 750,4	+ 7,2
Protection judiciaire de la jeunesse	824,9	875,5	+ 6,1
Accès au droit et à la justice	430,1	466,8	+ 8,5
Conduite et pilotage de la politique de la justice	416,7	470,4	+ 12,9
Conseil supérieur de la magistrature	4,1	4,8	+ 17,3
Autorisation d'engagements (en Mo d'euros)	8 453,4	9 036,8	+ 6,9
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - (en %)	3,2	3,2	

Sources : RAP 2018 exécution et LFI 2019

Frais de justice - Aide juridictionnelle

	Montants (en Mo d'euros)		Évolution 2019/18 (en %)
	2018	2019	
Frais de justice¹	527,9	505,2	- 4,3
Frais de justice civile et commerciale (enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté,...)	48,7	58,4	+ 19,8
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police	479,2	446,9	- 6,7
Aide juridictionnelle²			
Autorisation d'engagement	471,5	423,7	- 10,1
<i>Sur ressources budgétaires</i>	388,5	423,7	+ 9,1
<i>Sur ressources extra-budgétaires (taxe sur contrat d'assurance et recettes amendes pénales)</i>	83,0		
Dépenses effectives (RAP)	388,46		

1. La baisse des dépenses de frais de justice est liée à une mesure de résorption des charges à payer et au déploiement de la plateforme nationale des interceptions judiciaires.

2. Dotation annuelle des CARPA, huissiers, experts, enquêteurs,...

Sources : RAP 2018 et LFI 2019

Les effectifs réels en 2019 (en équivalent temps plein travaillé)

	Effectifs		Evolution 2019 - 2018
	2018	2019	
Ensemble de la Mission Justice¹	83 552	86 629	+ 3 077
Justice judiciaire	32 507	33 574	+ 1 067
Administration pénitentiaire	39 873	41 514	+ 1 641
Protection judiciaire de la jeunesse	8 919	9 156	+ 237
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	2 235	2 363	+ 128
Conseil supérieur de la magistrature	18	22	+ 4

1. Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6). Les personnels des juridictions administratives et de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui ne figurent plus dans le périmètre de la mission à l'entrée en vigueur de la LOLF, ne sont pas intégrés à cet ensemble.

Sources : RAP 2018 et LFI 2019

Les implantations immobilières en 2019

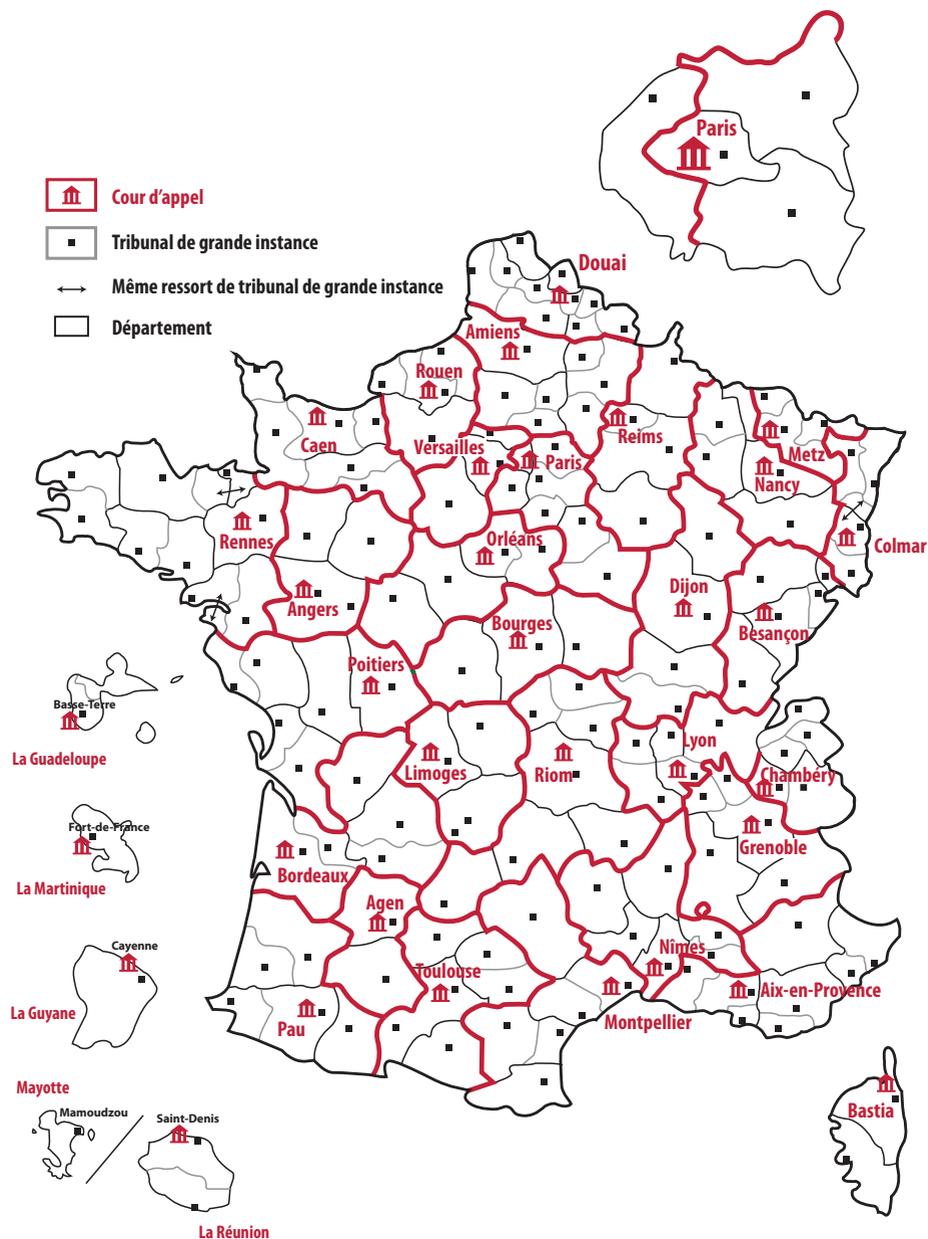
	Nombre de sites	Surface (en m ² hors œuvre)	
		2018	2019
Ensemble du ministère¹	1 812	6 219 073	6 495 800
Administration centrale ²	26	107 278	100 328
Cours et tribunaux	677	2 275 928	2 287 152
Services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ³	400	3 464 733	3 737 996
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public uniquement)	735	371 134	370 324

1. Locaux en propriété, en location et mis à disposition.
2. Dont 29 177 m² hors Paris et Île-de-France : délégations interrégionales, centres informatiques, centre d'archivage, sous-direction de la statistique et des études...
3. Établissements, services pénitentiaires d'insertion et de probation, antennes locales.

Sources : Ministère de la Justice/SG/ bureau de la stratégie et de la politique immobilières

LES JURIDICTIONS

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire



Sources : Ministère de la Justice/DSJ

Nombre de juridictions dans chaque cour d'appel au 1^{er} janvier 2019

Ressort de Cour d'appel	Cour d'appel	Trib. sup. d'appel	TGI	CD	Trib. 1 ^{re} inst.	TE	TI	CPH	Trib. du travail	TC et TPIcc ¹	TGIcc et TMC ²
France métropolitaine											
Agen	1		3	1		3	7	4		3	
Aix en Provence	1		8			8	18	11		12	
Amiens	1		7			7	9	9		5	
Angers	1		4			3	6	4		3	
Bastia	1		2			2	2	2		2	
Besançon	1		5	1		5	9	7		4	
Bordeaux	1		5			5	8	5		5	
Bourges	1		3			3	5	3		3	
Caen	1		6			4	9	7		5	
Chambéry	1		5			4	6	6		3	
Colmar	1		4			4	11	6		so	4
Dijon	1		4			4	8	4		4	
Douai	1		10			10	17	16		6	
Grenoble	1		5			5	7	6		4	
Limoges	1		4			3	4	4		3	
Lyon	1		5			5	10	8		5	
Metz	1		3			3	5	3		so	3
Montpellier	1		6	1		6	8	8		6	
Nancy	1		5			4	7	6		4	
Nîmes	1		6			5	11	7		4	
Orléans	1		4			4	4	4		3	
Paris	1		9			7	26	11		8	
Pau	1		5			5	6	5		5	
Poitiers	1		6			5	11	8		5	
Reims	1		4			4	5	5		4	
Rennes	1		9	1		9	14	12		9	
Riom	1		6			4	9	7		5	
Rouen	1		4			4	6	6		5	
Toulouse	1		6			5	9	6		5	
Versailles	1		4			4	18	13		4	
Départements d'outre-mer											
Basse-Terre	1		2			2	2	2		so	2
Cayenne	1		1	1		1	1	1		so	1
Fort-de-France	1		1			1	1	1		so	1
Saint-Denis	1		2			2	4	2	1	so	2
Mamoudzou			1			1	1				1
Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales											
Basse-Terre (St-Martin)				1			1				
Nouméa	1				2	2			2	1	1
Papeete	1				1	1			3		1
St-Pierre-et Miquelon		1			1	1		1		1	
Total	36	1	164	6	4	155	285	210	6	136	16

1. TPIcc dans les territoires d'outre-mer.

2. TMC dans les départements et territoires d'outre-mer.

Sources : Ministère de la Justice/DSJ/bureau de l'organisation judiciaire

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2018

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2018/17 (en %)
		dont référés	
Toutes affaires nouvelles¹	2 255 091	215 704	- 10,8
Cour de cassation	17 458		- 23,7
Cours d'appel	229 313	5 670	- 4,8
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale) ¹ <i>dont ordonnances sur requête</i>	878 586 105 531	104 055	- 1,1 - 10,4
Tribunaux d'instance ¹ <i>dont juridictions de proximité</i>	388 655 0	66 328	- 39,2 - 100,0
Juge des enfants (assistance éducative) ²	371 447		+ 1,2
Juridictions commerciales ³	147 761	18 999	- 1,7
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	102 202		+ 3,4
Conseils de prud'hommes	119 669	20 652	- 5,5

1. Non compris : ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération (cf. p.13), contentieux électoraux, départment prud'homme, ordonnances du Code de la consommation et protection des majeurs pour les TI, hors protection des mineurs pour les TGI.

Au 1^{er} juillet 2017, sont entrées en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^e siècle qui suppriment les juridictions de proximité.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les divorces par consentement mutuel, la convention établie par les époux et leurs avocats est, sauf exception, enregistrée auprès d'un notaire. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la déclaration conjointe de PACS est faite à l'officier d'état civil de la mairie.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p.20).

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance (hors commerce) ³		Tribunaux d'instance ³	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Toutes affaires nouvelles	229 313		878 586		388 655	
<i>dont affaires au fond¹</i>	<i>188 390</i>	<i>100,0</i>	<i>755 870</i>	<i>100,0</i>	<i>322 139</i>	<i>100,0</i>
Droit des personnes	9 673	5,1	136 188	18,0	286	0,1
Droit de la famille	26 039	13,8	327 464	43,3	324	0,1
Droit des affaires	8 256	4,4	10 699	1,4	3 933	1,2
Surendettement et entreprises en difficulté ²	7 518	4,0	11 165	1,5	40 104	12,4
Droit des contrats	36 330	19,3	55 630	7,4	230 545	71,6
Droit de la responsabilité	5 732	3,0	38 038	5,0	6 138	1,9
Droit des biens	11 126	5,9	61 590	8,1	33 335	10,3
Relations du travail et protection sociale	63 297	33,6	2 998	0,4	5 469	1,7
Relations avec les personnes publiques	15 248	8,1	1 851	0,2	829	0,3
Procédures particulières	5 171	2,7	19 038	2,5	1 121	0,3

1. Affaires au fond = affaires nouvelles hors référés, ordonnances sur requête et certaines procédures particulières.

2. Affaires et professions libérales devant le TGI.

3. cf. note 1 du tableau précédent.

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2018

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2018/17 (en %)
		dont référés	
Toutes affaires terminées¹	2 279 484	211 861	- 12,6
Cour de cassation	21 493		+ 6,0
Cours d'appel	237 457	5 620	- 4,5
Tribunaux de grande instance (hors compétence commerciale) ¹	856 132	100 262	- 5,6
<i>dont ordonnances sur requête</i>	<i>103 105</i>		<i>- 10,5</i>
Tribunaux d'instance ¹	381 604	66 328	- 40,6
Juges des enfants (assistance éducative) ²	371 447		+ 1,2
Juridictions commerciales ³	137 957	18 999	- 4,8
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	143 930		+ 22,2
Conseils de prud'hommes	129 464	20 652	- 19,9

1. Non compris ordonnances sur requête (TI et JEX), procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération (cf. p.13), contentieux électoraux, départition prud'homale, ordonnances du code de la consommation et protection des majeurs pour les TI, hors protection des mineurs pour les TGI.

Au 1^{er} juillet 2017 sont entrées en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^e siècle qui suppriment les juridictions de proximité.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les divorces par consentement mutuel, la convention établie par les époux et leurs avocats est, sauf exception, enregistrée auprès d'un notaire. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la déclaration conjointe de PACS est faite à l'officier d'état civil de la mairie.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées (cf. p.20).

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Durée moyenne des affaires terminées (en mois)

	2017	2018	
	Toutes affaires terminées	Toutes affaires	Référés
Cours d'appel	13,3	13,5	1,9
Tribunaux de grande instance	7,6	8,0	2,2
Tribunaux d'instance ¹	5,7	5,7	4,0
Conseils de prud'hommes	15,4	14,6	2,2
Tribunaux de commerce	5,5	5,4	1,9

1. Cf. note 1 ci-dessus.

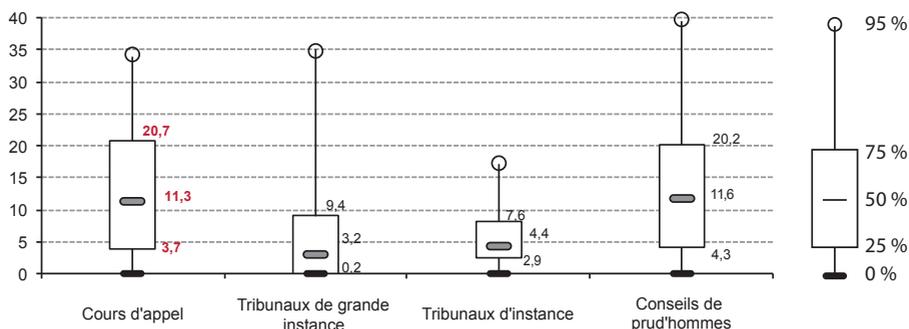
Affaires en cours au 31 décembre 2018

	Stock	Évolution 2018/17 (en %)	Âge moyen du stock (en mois)
Cours d'appel	272 564	- 2,8	14,4
Tribunaux de grande instance	775 468	+ 3,0	nd
Conseils de prud'hommes (hors référés)	131 874	- 10,4	15,2

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil ; rapport annuel de la Cour de cassation

Durée de règlement des affaires civiles terminées en 2018

Durée en mois des contentieux civils¹



Lecture : devant les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de **3,7** mois
- 50 % des affaires se terminent au bout de **11,3** mois
- 75 % des affaires se terminent au bout de **20,7** mois

1. Tous contentieux civils terminés en 2017 (tous modes de fin confondus), hors protection des mineurs pour les TGI.

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2017

Tribunaux de grande instance en 1 ^{er} ressort	23,3 %
Tribunaux d'instance	5,5 %
Conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	61,2 %
Tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	14,8 %

Quelques indicateurs pour 2018 (hors référés)

Nationalité²

- 30 729 acquisitions par déclaration anticipée de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France
- 1 834 acquisitions sans formalité à raison de la naissance et de la résidence

2. Toutes les acquisitions de nationalité ne sont pas enregistrées au Ministère de la Justice.

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

Quelques indicateurs pour 2018 (hors référés)

Protection juridique des majeurs (données 2017)¹

74 593	ouvertures d'une mesure de protection des majeurs
37 544 (50 %)	tutelles
36 154 (49 %)	curatelles
895 (1,2 %)	sauvegardes de justice
	<i>dont 39 % sont gérées par la famille</i>

1. Les tutelles majeurs ne sont pas disponibles pour l'année 2018

Droits attachés à la personne

80 482	demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement
40 350	demandes relatives à la rétention d'étrangers

Famille²

300 880	demandes au juge aux affaires familiales
	<i>dont 148 627(49 %) demandes relatives à l'autorité parentale et au droit de visite</i>
	<i>dont 30 258 (10 %) demandes de contribution à l'entretien de l'enfant</i>
62 321	divorces prononcés en TGI
	<i>dont 283 (0,5 %) divorces par consentement mutuel</i>

2. Depuis le 1^{er} janvier 2017, pour les divorces par consentement mutuel, la convention établie par les époux et leurs avocats est, sauf exception, enregistrée auprès d'un notaire. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la déclaration conjointe de Pacs est faite à l'officier d'état civil de la mairie.

Entreprises en difficulté (TC, TGicc, TMC, TGI)

71 074	demandes d'ouverture d'une procédure
	<i>dont 2 731 (4 %) mandats ad hoc</i>
	<i>dont 3 101 (4 %) conciliations</i>
	<i>dont 26 097 (37 %) redressements judiciaires</i>
	<i>dont 37 503 (53 %) liquidations judiciaires</i>
	<i>dont 1 457 (2 %) sauvegardes</i>

Surendettement des particuliers

147 258	affaires de surendettement des particuliers
19 919	demandes de rétablissement personnel
	<i>dont 2 050 avec liquidation judiciaire</i>

Contentieux de l'impayé (y compris référés)

150 299	demandes pour paiement des loyers et/ou résiliation-expulsion
	<i>dont 64 695 (43 %) en procédure de référé</i>
477 947	injonctions de payer

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

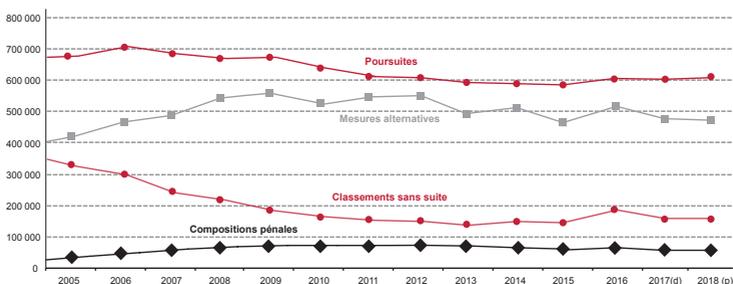
LA JUSTICE PÉNALE

Activité des parquets en 2018

	2018p	en %	Évolution 2018p / 2017d (en %)
Procès-verbaux reçus par les juridictions¹	4 687 990		- 1,6
Procès-verbaux reçus¹	4 445 715	100,0	- 0,8
<i>dont auteur inconnu²</i>	2 546 703	57,3	so
Affaires traitées	4 186 004		- 1,9
Classement d'affaires non poursuivables	2 873 314	100,0	- 2,9
Infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	541 035	18,8	- 3,5
Défaut d'élucidation	2 332 279	81,2	- 2,7
Premières orientations des affaires poursuivables	1 312 690	100,0	+ 0,4
Poursuites	610 475	46,5	(a) + 1,3
devant le tribunal correctionnel	513 727		+ 1,4
dont			
<i>en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité</i>	96 142		+ 3,4
<i>ordonnance pénale</i>	170 691		+ 6,0
devant le juge d'instruction	17 340		+ 2,0
devant le juge des enfants	49 950		+ 1,5
devant le tribunal de police	29 458		- 1,9
Compositions pénales	64 455	4,9	(b) + 1,4
Procédures alternatives aux poursuites	476 265	36,3	(c) - 0,6
Classements sans suite ³	161 495	12,3	- 0,4
Taux de réponse pénale (a+b+c)	87,7 %		

1. Au niveau des juridictions sont prises en compte les affaires qui proviennent d'un autre parquet. Aussi la somme des affaires nouvelles des juridictions ne correspond-elle pas au nombre national d'affaires, où une affaire est comptée comme nouvelle lors de son 1^{er} enregistrement dans un parquet.
2. 55 % des affaires sans auteur font l'objet d'un simple compostage.
3. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par le parquet aux affaires poursuivables



(p) : données provisoires ; (d) : données définitives

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique des cadres du parquet, Fichier statistique Cassiopée (données 2018 provisoires)

Décisions rendues en 2018

	2018p	Évolution 2018p / 2017d (en %)
Par les juridictions pénales¹ (hors amendes forfaitaires majorées et décisions des tribunaux de police)	798 886	- 32,5
Cour de cassation	7 669	- 3,0
<i>dont questions prioritaires de constitutionnalité</i>	82	- 23,4
Cours d'appel	105 561	+ 1,3
Chambre des appels correctionnels	44 522	- 0,8
<i>dont arrêts sur intérêts civils</i>	3 646	- 2,9
Chambre de l'application des peines	22 494	- 4,9
Chambre de l'instruction	38 545	+ 8,0
Cours d'assises	2 932	- 10,2
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	539	- 1,6
Tribunaux correctionnels	630 562	+ 1,1
Jugements sur l'action publique	556 188	+ 0,0
Jugements portant condamnation ou relaxe	305 157	- 5,1
Citation directe ou comparution volontaire	22 354	- 19,1
Convocation par procès-verbal du Procureur de la République	23 154	+ 5,5
Convocation par procès-verbal de l'Officier de police judiciaire	173 425	- 5,9
Comparution immédiate	51 644	+ 1,3
Renvoi du juge d'instruction ou de la chambre d'instruction	20 054	- 10,3
Opposition	8 979	- 3,9
Non Déterminé	5 547	+ 11,1
Ordonnances pénales	172 313	+ 10,7
Ordonnances d'homologation de CRPC	78 718	+ 0,0
Autres (dont jugements sur intérêts civils)	74 374	+ 9,7
Juges et tribunaux pour enfants	52 162	- 8,7
Amendes forfaitaires majorées	12 313 228	- 5,2

(p) : données provisoires ; (d) : données définitives

1. En décisions/personnes pour les cours d'assises, tribunaux correctionnels, de police, les juridictions de proximité et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la Cour de cassation et les cours d'appel.

Affaires en cours au 31 décembre 2018

	2018	Évolution 2018/17 (en %)
Cours d'appel - chambres des appels correctionnels	37 769	+ 7,8
Cours d'appel - chambres de l'application des peines	4 410	+ 7,8
Cours d'appel - chambres de l'instruction	5 155	+ 11,1
Cours d'assises d'appel	560	+ 13,6
Cours d'assises de premier ressort	1 779	+ 0,7
Tribunaux correctionnels	nd	nd

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, fichier statistique Cassiopée (données 2018 provisoires) ; rapport annuel de la Cour de cassation ; Ministère de l'Intérieur/DCSP

Activité des juges d'instruction en 2018

Affaires nouvelles

- 17 879** affaires nouvelles
dont 10 % avec au moins un mineur mis en cause
dont 3 % sans personne mise en cause
56 % avec une personne mise en cause
41 % avec plusieurs personnes mises en cause
- 30 334** personnes mises en examen
dont 10 % de mineurs

Affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année

- 16 263** affaires
- 27 222** personnes renvoyées devant une juridiction de jugement
dont 9 % de mineurs
dont 34 % laissées en liberté
44 % sous contrôle judiciaire ou ARSE
21 % en détention provisoire

Ensemble des personnes mises en examen dans les affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année	34 928
Mode de clôture	en %
<i>dont</i>	
Mise en accusation devant la cour d'assises	7
Renvoi devant le tribunal correctionnel	63
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	7
Non-lieu	22
Autres	1

Durée de l'instruction en 2018 (en mois)

Entre le réquisitoire introductif et l'ordonnance de règlement

Mode de clôture	Moyenne	Médiane
Ensemble	32,7	26,1
<i>dont</i>		
Mise en accusation devant la cour d'assises	29,5	24,7
Renvoi devant le tribunal correctionnel	32,0	24,9
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	28,4	23,6
Non-lieu	39,1	33,1

Mesures de sûreté prises en 2018 par le JLD, le juge d'instruction, le tribunal correctionnel ou les juridictions pour mineurs

	Détention provisoire	Contrôle judiciaire
Ensemble	41 127	55 008
Filière dans laquelle la mesure a été prononcée	en %	en %
Instruction	37	38
Comparution immédiate	57	10
Procédure pour mineurs	4	12
Convocation par PV du Procureur	1	38
Autres	1	2

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données provisoires)

Condamnations et compositions pénales en 2018 (y compris COM) Crimes, délits, contraventions de 5^{ème} classe (hors tribunaux de police)

unité : condamnation et composition pénale

	Total	Majeurs	Mineurs
Crimes	2 281	1 790	491
Délits	607 556	562 832	44 724
Contraventions de 5 ^{ème} classe	5 762	5 243	519
Toutes infractions	615 599	569 865	45 734

Nature de l'infraction et type de juridiction

unité : condamnation et composition pénale

Nature de l'infraction principale	Total	dont		
		Cour d'assises (y c. mineurs)	Tribunal correctionnel	Juge des enfants et tribunal pour enfants
Toutes natures d'infractions	615 599	2 234	547 567	44 598
Compositions pénales	65 619	-	63 471	2 148
Condamnations	549 980	2 234	484 096	42 450
Atteintes aux personnes	95 604	1 646	78 021	9 283
<i>dont homicides volontaires</i>	448	436	-	4
<i>viols</i>	1 028	797	-	199
<i>coups et violences volontaires</i>	59 261	345	48 518	6 472
<i>homicides et blessures involontaires</i>	8 132	4	7 566	110
<i>dont : par conducteur</i>	7 416	-	6 953	97
Atteintes aux biens	112 013	445	83 407	22 838
<i>dont vols, recels, destructions et dégradations</i>	96 902	442	70 525	21 667
Matière économique et financière	12 332	4	10 837	178
<i>dont chèques</i>	2 661	-	2 450	71
<i>travail illégal</i>	2 094	-	1 876	-
Circulation routière et transports	218 900	-	213 696	1 917
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	90 928	-	89 816	85
<i>défaut d'assurance</i>	17 605	-	17 482	69
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	56 673	-	54 670	862
<i>grand excès de vitesse</i>	846	-	717	-
Autres infractions	111 131	139	98 135	8 234
<i>dont stupéfiants¹</i>	66 768	1	59 332	5 638
<i>outrages et rébellion à agent de la force publique</i>	10 027	-	8 482	1 006
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	1 546	-	1 419	2

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

Condamnations en 2018 (y compris COM) Crimes, délits, contraventions de 5^{ème} classe (hors tribunaux de police)

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	549 980	
Réclusion criminelle	1 061	14,9 ans ¹
<i>dont à perpétuité</i>	17	
Peine d'emprisonnement	279 844	
<i>dont en tout ou partie ferme</i>	130 290	8,8 mois
Peine d'amende	180 712	500 euros
Peine alternative	61 150	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	6 815	
<i>jour amende</i>	24 428	
<i>travail d'intérêt général</i>	13 322	
Mesure et sanction éducative	22 375	
Dispense de peine	3 400	

1. Hors réclusion criminelle à perpétuité.

Condamnations après détention provisoire	35 266	Durée de détention provisoire (en mois)
<i>dont crimes</i>	1 659	30,5
<i>délits</i>	33 597	4,4
dans le cadre d'une instruction	17 538	8,0
dans le cadre d'une comparution immédiate	16 059	0,4
Durées de procédure (en mois)	1 ^{ère} instance ¹	Appels ¹
Crimes	42,2	20,3
Délits	11,7	15,7
Contraventions de 5 ^{ème} classe	12,9	11,9

1. En première instance, pour les délits, délai entre l'infraction et la condamnation ; pour les crimes, durée de l'instruction plus délai de l'audience. En appel, délai entre la décision de première instance et la décision d'appel.

unité de compte : condamnations/personnes

Condamnés	Effectif	Structure (en %)
Total	549 980	100
Âge		
Moins de 18 ans	43 570	8
De 18 ans à moins de 25 ans	160 896	29
De 25 ans à moins de 40 ans	213 027	39
De 40 ans à moins de 60 ans	115 409	21
60 ans ou plus	17 078	3
Sexe		
Hommes	493 833	90
Femmes	56 147	10
Nationalité		
Français	465 149	85
Étrangers	82 157	15
Non déclarée	2 674	-

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Casier judiciaire national (données provisoires)

Taux de récidive et réitération

Le taux de condamnés en récidive légale mesure la part des condamnés de 2018 en état de récidive [art 132-8 et 132-10 du Code pénal].

Le taux de réitérants mesure la part des condamnés de 2018 qui avaient déjà été condamnés dans un délai maximum de cinq ans pour un délit sanctionné avant l'infraction visée par la condamnation de 2018 [art 132-16-7 al.1 du Code pénal], hors récidive légale.

Le taux de récidive au sens large est la somme du taux de récidive légale et du taux de réitération à 5 ans.

Récidive légale et réitération parmi les condamnés de 2017 et 2018

Nature de l'infraction sanctionnée	Taux de récidive légale ¹ (en %) (a)		Taux de réitérants (en %) (b)		Taux de récidive au sens large (en %) (a+b)	
	2017d	2018p	2017d	2018p	2017d	2018p
Tous types de crimes	7,8	9,1				
Homicides volontaires	7,5	7,3				
Crimes sexuels	5,5	5,5				
Vols criminels	14,7	18,8				
Tous types de délits	13,2	14,2	24,1	19,2	37,3	33,4
<i>dont vols, recels</i>	<i>21,1</i>	<i>22,3</i>	<i>22,9</i>	<i>18,2</i>	<i>44,0</i>	<i>40,5</i>
<i>destructions, dégradations</i>	<i>5,4</i>	<i>6,1</i>	<i>30,7</i>	<i>25,9</i>	<i>36,1</i>	<i>32</i>
<i>conduite en état alcoolique</i>	<i>16,4</i>	<i>17</i>	<i>13,1</i>	<i>10,2</i>	<i>29,5</i>	<i>27,2</i>
<i>violences volontaires</i>	<i>13,6</i>	<i>15,2</i>	<i>23,5</i>	<i>18,4</i>	<i>37,1</i>	<i>33,6</i>
<i>délits sexuels</i>	<i>5,9</i>	<i>6,7</i>	<i>11,1</i>	<i>9,4</i>	<i>17,0</i>	<i>16,1</i>
<i>outrages et rébellion</i>	<i>7,9</i>	<i>9</i>	<i>43,8</i>	<i>33,8</i>	<i>51,7</i>	<i>42,8</i>
<i>stupéfiants</i>	<i>13,5</i>	<i>14,7</i>	<i>31</i>	<i>24,8</i>	<i>44,5</i>	<i>39,5</i>

1. Taux calculé sur les infractions principales uniquement et incluant les récidives de tentatives.

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs en danger en 2018

Activité des juges des enfants	2018	Évolution 2018/17 (en %)
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	126 145	+ 5,1
Agés de 0 à 6 ans	35 517	+ 4,1
7 à 12 ans	36 671	+ 4,3
13 à 15 ans	29 589	+ 6,5
16 à 17 ans	23 991	+ 6,1
non renseigné	377	+ 24,4
Mineurs suivis par le juge des enfants¹ au 31 décembre	247 374	+ 1,4
Mesures individuelles prononcées	371 447	+ 1,2
Mesures d'investigations (nouvelles et renouvelées)	53 227	+ 1,1
Mesures d'AEMO (nouvelles et renouvelées)	150 330	- 0,5
Mesures de placement (nouvelles et renouvelées)	167 890	+ 2,7
Mesures d'aide judiciaire		
Familles faisant l'objet d'une MAJ (nouvelle et renouvelée)	14 902	- 0,2
Mineurs appartenant à ces familles	39 200	- 2,1

1. Hors mesures d'aide judiciaire.

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

Mineurs délinquants en 2018

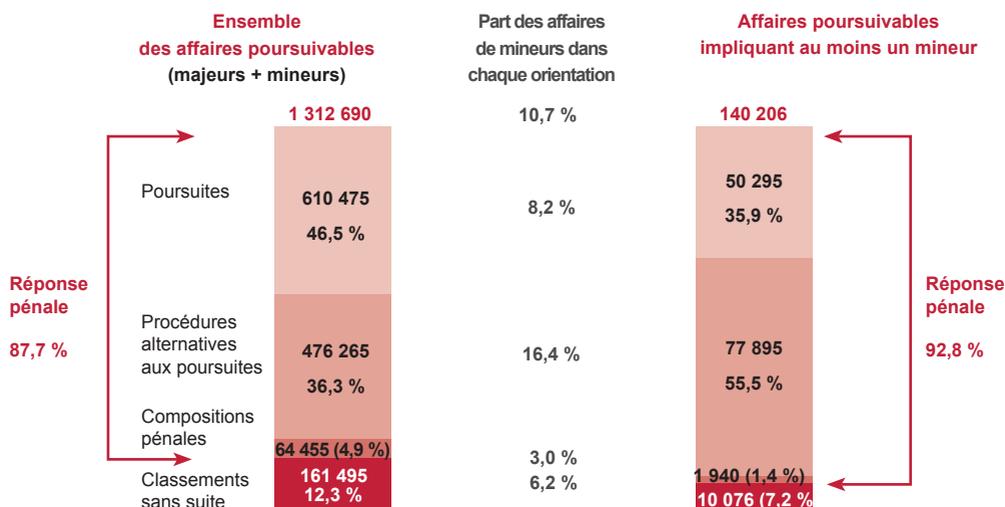
Activité des parquets concernant les mineurs	2018p	en %	Évolution 2018p / 2017d (en %)
Affaires traitées	177 761		+ 3,5
Classement d'affaires non poursuivables	37 555	100,0	+ 2,6
Infractions mal caractérisées, motifs juridiques	31 957	84,0	+ 3,7
Mineurs hors de cause	5 598	16,0	- 3,4
Premières orientations des affaires poursuivables	140 206	100,0	+ 3,7
Poursuites	50 295	35,9 (a)	+ 1,2
devant le juge des enfants	48 389		+ 1,5
devant le juge d'instruction	1 721		- 2,3
procédures de présentation immédiate	185		- 27,7
Procédures alternatives aux poursuites ¹	77 895	55,5 (b)	+ 5,2
<i>dont rappels à la loi</i>	47 439		+ 5,5
Compositions pénales réussies	1 940	1,4 (c)	- 15,5
Classements sans suite ²	10 076		+ 10,3
Taux de réponse pénale (a+b+c)	92,8%		

1. Y compris saisines et non-lieux à assistance éducative.

2. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

(p) : données provisoires ; (d) : données définitives

Orientations données par les parquets en 2018 aux affaires poursuivables impliquant au moins un mineur



Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données 2018 provisoires)

Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants	2018p	Évolution 2018p / 2017d (en %)
Mineurs délinquants dont les juridictions pour mineurs ont été saisies	64 698	+ 1,1
Agés de moins de 13 ans	2 033	- 5,0
13 à 15 ans	24 965	- 1,4
16 à 17 ans	37 558	+ 3,2
non renseigné	142	- 9,0
Mesures présentencielle prononcées¹	29 437	- 3,1
Placement, liberté surveillée, réparation	20 255	- 3,3
Contrôle judiciaire	7 304	- 1,2
Détention provisoire	1 878	- 8,2
Mineurs jugés	52 162	- 8,7
Mineurs jugés en audience de cabinet	22 089	- 4,5
Mineurs jugés en audience de TE	30 073	- 11,6
Décisions rejetant la poursuite	7 959	- 4,3
Mesures et sanctions définitives prises	54 611	- 8,6
Admonestation, remise à parents, dispense de mesure ou de peine	20 706	- 4,6
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	8 684	- 7,6
Sanction éducative	2 213	- 11,8
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté	4 128	- 10,3
Amende ferme ou avec sursis	2 707	- 14,2
Emprisonnement avec sursis simple	8 631	- 9,5
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	3 000	- 15,3
Emprisonnement ferme	4 542	- 13,7

1. L'estimation du nombre de mesures présentencielle a été revue. En conséquence, ces résultats ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. L'évolution présentée ici est celle des séries révisées.

(p) : données provisoires ; (d) : données définitives

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Fichier statistique Cassiopée (données 2018 provisoires)

Hébergement collectif spécialisé de mineurs sous protection judiciaire

— Ressort de Direction
inter-régionale de la PJJ

56 Centres éducatifs fermés

◆ Secteur public (22 CEF)

△ dont 5 CEF autorisés mais qui
n'accueillent pas encore
physiquement de mineurs

◇ Secteur associatif (39 CEF)

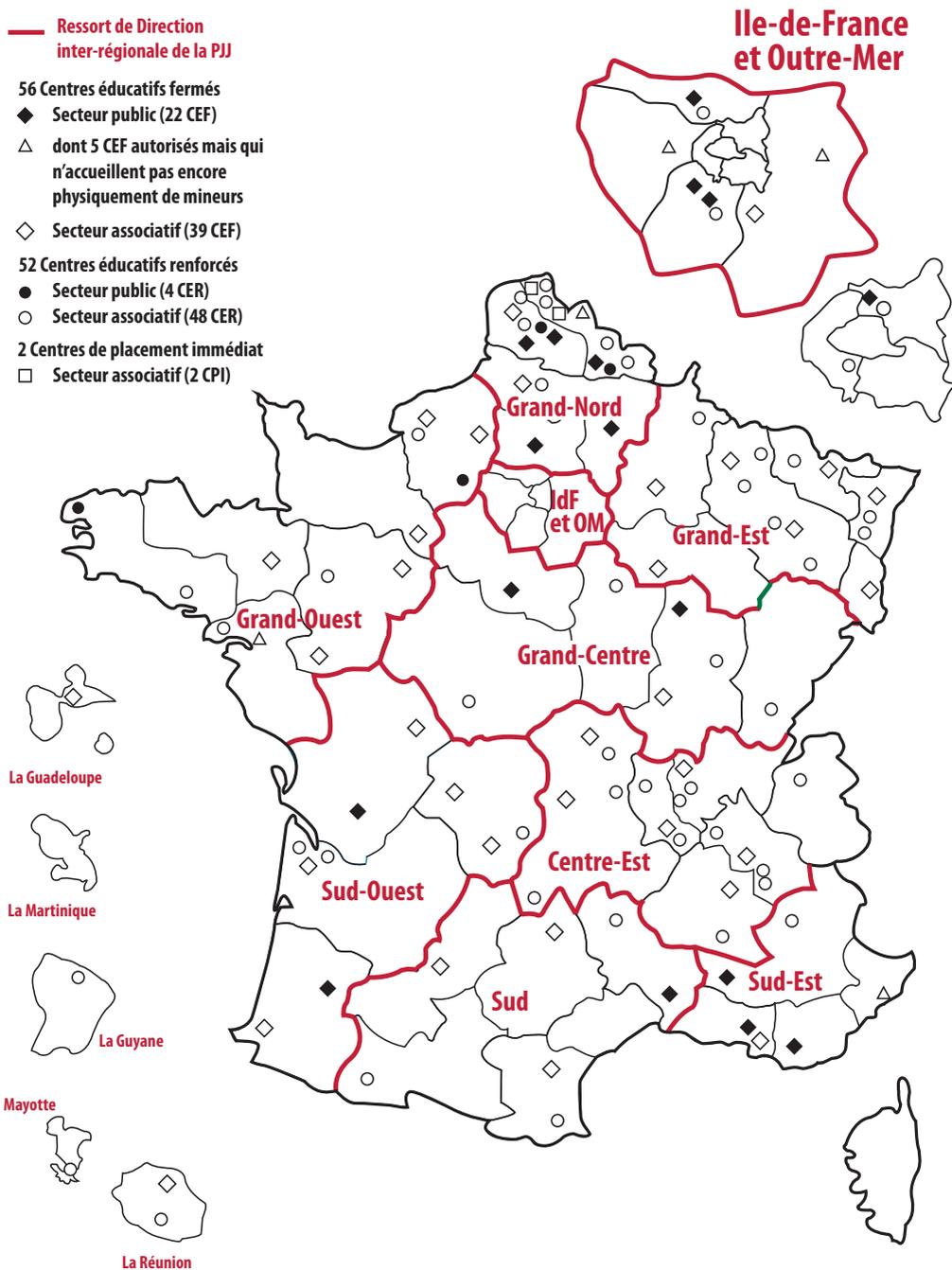
52 Centres éducatifs renforcés

● Secteur public (4 CER)

○ Secteur associatif (48 CER)

2 Centres de placement immédiat

□ Secteur associatif (2 CPI)



Sources : Ministère de la Justice/DPJJ/SDPOM/bureau des systèmes d'information

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 11 pôles territoriaux de formation
- 9 directions interrégionales
- 55 directions territoriales (dont Polynésie française)

■ Établissements, services et unités relevant du secteur public

229 établissements et services

- 22 centres éducatifs fermés (CEF)
- 35 établissements de placement éducatif (EPE)
- 29 établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI)
- 98 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO)
- 25 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI)
 - 1 service éducatif auprès du tribunal (SEAT)
- 12 services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI)
 - 6 services éducatifs au sein d'établissement pénitentiaires pour mineurs (SEEPM)
 - 1 service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (SECJD)

509 unités éducatives

- 17 unités éducatives centres éducatifs fermés (CEF)
- 4 unités éducatives centres éducatifs renforcés (UECER)
- 31 unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD)
- 70 unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC)
- 284 unités éducatives de milieu ouvert (UEMO)
 - 10 unités éducatives auprès du tribunal (UEAT)
- 84 unités éducatives d'activités de jour (UEAJ)
 - 1 unité éducative en quartier mineur (UEQM)
 - 1 unité rattachée aux services éducatifs auprès des tribunaux (UESEAT)
 - 6 unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs (UESEEPM)
 - 1 unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis (UECJD)

■ Établissements, services et unités habilités relevant du secteur associatif

990 établissements et services habilités gérés par 448 associations

- 39 centres éducatifs fermés (CEF)
- 48 centres éducatifs renforcés (CER)
 - 2 centres de placement immédiat (CPI)
- 583 établissements de placement
 - 93 lieux de vie (LVA)
 - 143 maisons d'enfants à caractère social (MECS)
 - 43 centres d'hébergement diversifié (CHD)
 - 38 centres de placement familial et socio-éducatif (CPFSE)
 - 51 centres scolaires et professionnels (CSP)
 - 3 foyers de jeunes travailleurs (FJT)
 - 211 foyers
 - 1 établissement de placement autre
- 184 services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO)
- 85 services d'investigation éducative (SIE)
- 37 services de réparation pénale (SRP)
- 12 services d'insertion

■ Les **Centres Éducatifs Renforcés (CER)** sont gérés par le secteur associatif, les UECER sont des unités éducatives rattachées aux établissements de placement éducatif du service pénitentiaire. Ils ont pour mission d'accueillir les mineurs afin de les éloigner de leur environnement, de créer une «rupture» afin de préparer les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. Ils s'appuient sur des programmes d'activités intensifs durant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement permanent.

■ Les **Centres de Placement Immédiat (CPI)** relèvent du secteur associatif. Ils sont habilités à prendre en charge des mineurs de 13 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance, pour lesquels un accueil sans délai ni préparation est prescrit par les magistrats.

■ Les **Centres Éducatifs Fermés (CEF)** relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur public. Il s'agit d'un dispositif éducatif alternatif à l'incarcération qui s'appuie sur la contrainte posée par la décision judiciaire. Les mineurs qui ont commis des actes de délinquance y sont placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Activité de protection judiciaire de la jeunesse

	À la charge de l'État-DPJJ et confiée au				À la charge des départements et confiée à l'ASE ou au secteur associatif ¹	
	secteur public		secteur associatif		2017	2018
Mesures suivies dans l'année	2017	2018	2017	2018		
Investigation	68 979	71 424	22 285	22 269		
au titre de l'enfance délinquante	56 214	58 428	48	46		
de l'enfance en danger	12 747	12 974	22 237	22 223		
de la protection des jeunes majeurs	18	22	0			
Placement	5 148	5 087	4 140	4 139	131 845	138 672
au titre de l'enfance délinquante	5 038	4 962	4 122	4 116		
de l'enfance en danger	42	61			131 845	138 672
de la protection des jeunes majeurs	68	64	18	23		
Milieu ouvert	104 964	104 739	9 527	9 250	114 693	116 369
au titre de l'enfance délinquante ²	103 975	103 632	9 492	9 206		
de l'enfance en danger	822	955			114 693	116 369
de la protection des jeunes majeurs	167	152	35	44		
Total	179 091	181 250	35 952	35 658	246 538	255 041
au titre de l'enfance délinquante	165 227	167 022	13 662	13 368		
de l'enfance en danger	13 611	13 990	22 237	22 223	246 538	255 041
de la protection des jeunes majeurs	253	238	53	67		
Jeunes suivis dans l'année, toutes mesures et tous fondements juridiques confondus						
de 0 à 6 ans	4 709	5 110	13 179	13 023	70 263	72 687
de 7 à 12 ans	6 985	7 426	13 735	14 137	72 420	74 918
de 13 à 15 ans	17 894	18 043	9 017	8 989	57 252	59 226
de 16 à 17 ans	35 180	36 148	9 144	8 710	46 603	48 210
18 ans ou plus	32 697	33 788	3 673	3 741	0	0
Non renseigné	36	41	2	5	0	0
Garçons	80 157	82 913	30 301	30 225	148 840	153 973
Filles	17 344	17 643	18 449	18 380	97 698	101 068
Ensemble	97 501	100 556	48 750	48 605	246 538	255 041

1. Les mesures 2018 et le nombre de jeunes suivis en 2017 et 2018 en article 375 du code civil à la charge financière des départements et pris en charge par les associations et les services d'aide sociale à l'enfance ont été estimés.

2. Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal.

Sources : Ministère de la Justice/DPJJ

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Établissements pénitentiaires au 1^{er} janvier 2019



Sources : Ministère de la Justice/DAP

■ **187 établissements pénitentiaires accueillant des détenus au 1^{er} janvier 2019, 60 151 places en service.**

82 maisons d'arrêt (MA) et 51 quartiers de maison d'arrêt (QMA) situés dans des centres pénitentiaires, recevant les prévenus (détenus en attente de jugement) et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans lors de leur condamnation définitive.

98 établissements pour peine (hors EPM)

25 centres de détention (CD) et 42 quartiers (QCD) accueillant des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

57 centres pénitentiaires (CP), établissements mixtes qui comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différents (maisons d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

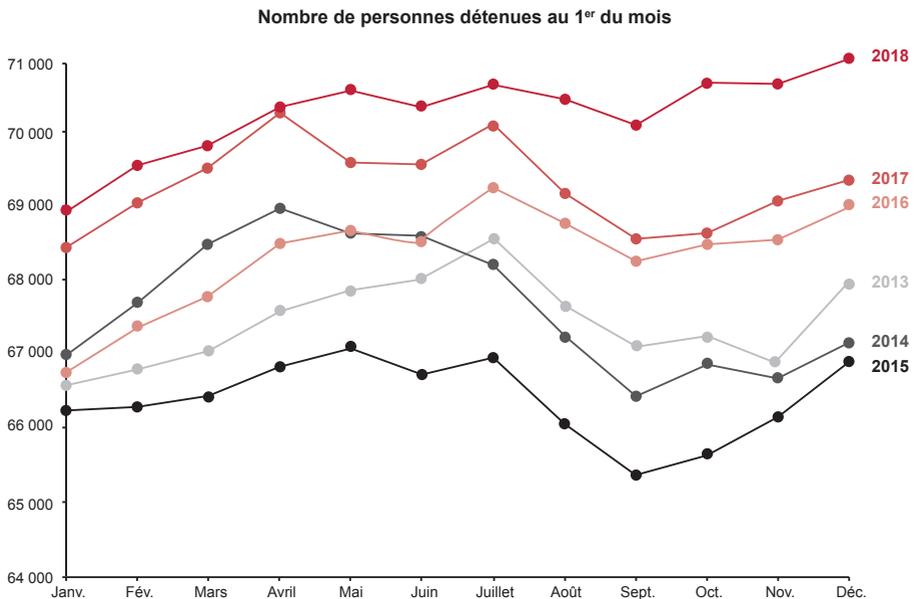
6 maisons centrales (MC) et 7 quartiers (QMC) recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

10 centres de semi-liberté autonomes (CSL) et 20 quartiers (QSL), recevant les condamnés admis au régime de la semi-liberté, 9 quartiers pour peines aménagées (QPA), 3 quartiers « centre national d'évaluation » (QCNE).

6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)

1 établissement public de santé national, situé à Fresnes (relevant du ministère de la Santé)

Évolution de la population carcérale (personnes détenues)

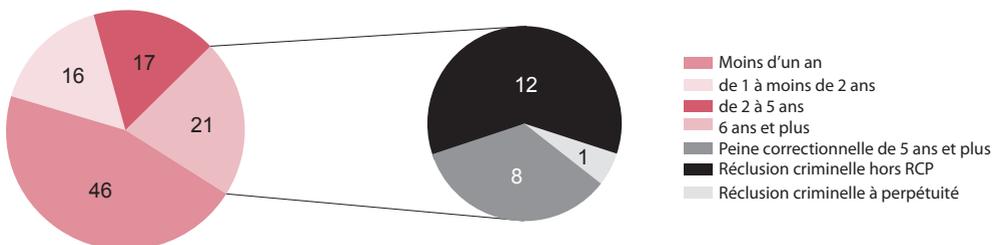


Source : Ministère de la Justice/DAP/EX3, statistique mensuelle des personnes écrouées

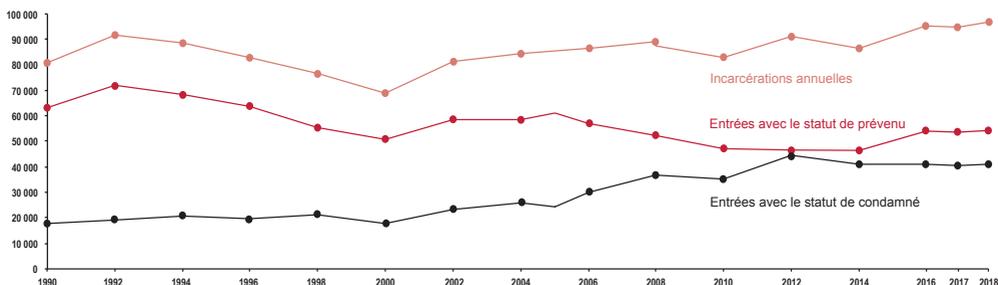
Le milieu fermé

Population pénitentiaire au 1 ^{er} janvier	2019	Évolution sur 12 mois (en %)
Personnes écrouées	81 250	+ 1,8
<i>dont personnes détenues</i>	70 059	+ 1,6
Condamnés	60 907	+ 1,6
Prévenus	20 343	+ 2,7
Hommes	78 155	+ 1,8
Femmes	3 095	+ 4,0
Moins de 18 ans	782	- 0,1
18 ans à moins de 25 ans	17 793	- 0,4
25 ans à moins de 30 ans	15 721	+ 0,7
30 ans à moins de 40 ans	24 194	+ 3,6
40 ans et plus	22 760	+ 2,6
Français	64 033	+ 1,1
Étrangers	17 217	+ 4,7

Peines en cours d'exécution par les 60 907 écroués condamnés au 1^{er} janvier 2019 (en %)



Flux annuel de placements sous écrou



Sources : Ministère de la Justice/DAP, statistiques mensuelle et trimestrielle des personnes écrouées

Le milieu fermé

	Effectif	en %	en %
Entrées en prison (placements sous écrou) en 2018	98 811	100,0	
Condamnés	42 017	42,5	
Prévenus	56 794	57,5	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	28 596		50,4
dans le cadre d'une autre procédure	28 198		49,6

■ 96 133 libérations (levées d'écrou) en 2018

dont 6 352 libérations conditionnelles

Durée moyenne de placement sous écrou ¹ (en mois)	2017	2018
Toutes détentions	9,9	9,8
Détention provisoire	4,3	4,3

1. Rapport de la population moyenne des écroués sur les placements sous écrou au cours de l'année.

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation. On distingue principalement :

- les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 210 heures ;
- les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ou d'un **sursis assorti d'un travail d'intérêt général** ;
- les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)

■ 160 623 personnes prises en charge en milieu ouvert au 31 décembre 2018

Mesures en cours au 31 décembre 2018	Evolution sur 12 mois (en %)	
Toutes mesures suivies par les SPIP	179 408	0,3
Sursis avec mise à l'épreuve	120 297	0,2
Travail d'intérêt général (TIG)	14 533	- 3,6
Sursis assorti d'un travail d'intérêt général	21 225	- 1,7
Autres mesures (contrôle judiciaire, sursis TIG, interdiction de séjour...)	18 320	7,5
Libération conditionnelle	4 855	0,0
<i>dont libération sous contrainte</i>	<i>178</i>	<i>- 5,3</i>

■ Durée moyenne de suivi des mesures¹ (en mois)

	2018
Toutes mesures	18,0
<i>dont sursis avec mise à l'épreuve</i>	<i>21,0</i>
<i>travail d'intérêt général</i>	<i>13,0</i>
<i>sursis assorti d'un travail d'intérêt général</i>	<i>16,0</i>
<i>libération conditionnelle</i>	<i>9,0</i>

1. Durée en mois : (nombre moyen de mesures suivies une année donnée / entrées annuelles) x12.

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Admissions à l'aide juridictionnelle en 2018

	2018	Évolution 2018/17 (en %)
Nombre total d'admissions	990 436	+ 0,5
<i>dont procédures avec commission d'office</i>	384 286	- 1,2
Admission à l'aide totale	912 675	+ 0,5
Admission à l'aide partielle	77 761	+ 0,6
Admissions sur contentieux civils et administratifs	592 409	+ 1,9
Cours d'appel	34 649	- 6,9
Tribunaux de grande instance - hors JEX	298 603	- 0,5
<i>dont JAF - divorce</i>	106 751	- 0,9
<i>JAF - hors divorce</i>	93 974	+ 0,4
Juge des enfants - assistance éducative	67 972	+ 4,5
Tribunaux d'instance - hors JEX	35 786	- 0,1
Juges de l'exécution - TGI et TI	10 336	- 0,6
Conseils de prud'hommes	14 869	- 5,5
Autres (tribunaux de commerce, TASS,...)	20 708	- 5,6
Juridictions administratives	72 079	+ 18,2
Conditions de séjour des étrangers	37 407	+ 10,4
Admissions sur contentieux pénaux	396 822	- 1,7
Cours d'appel	10 133	- 4,0
Procédures criminelles	16 668	+ 1,9
Cours d'assises - accusé	2 286	+ 1,7
Cours d'assises - partie civile	4 325	- 1,9
Instruction criminelle - mis en examen	5 572	+ 1,7
Instruction criminelle - partie civile	4 485	+ 6,2
Procédures correctionnelles	291 791	- 1,5
Tribunaux correctionnels - prévenu	175 421	- 1,2
Tribunaux correctionnels - partie civile	29 537	+ 2,1
Instruction - mis en examen (y compris mineurs)	83 383	- 3,4
Instruction - partie civile	3 450	- 0,3
Juges des enfants et tribunaux pour enfants	39 542	- 4,4
Procédures contraventionnelles	3 501	+ 2,4
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, mesures alternatives aux poursuites	35 187	- 1,6
Non renseigné	1 205	so

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2019

	Montants 2019 (en Mo d'euros)	Évolution 2019/18 (en %)
Crédits de paiement	420,2	+ 3,4
Dépenses de personnel (titre II)	350,4	+ 3,8
Fonctionnement, investissement, interventions (autres titres)	57,1	- 2,5
Frais de justice ¹	12,8	+ 25,6

1. La forte hausse des dépenses de frais de justice est essentiellement liée à la prévision de croissance de l'activité de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en 2019.

Activité des juridictions administratives en 2018

	Conseil d'État ²	Cours administratives d'appel ²	Tribunaux administratifs ²
Requêtes			
Affaires enregistrées	9 563	33 773	213 029
Évolution 2018/17 (en %)	- 3,1	+ 8,0	+ 8,0
Affaires réglées	9 583	32 854	209 618
Évolution 2018/17 (en %)	- 5,5	+ 5,0	+ 4,0
Affaires en instance au 31 décembre	5 255	29 463	166 119
Évolution 2018/17 (en %)	+ 5,9	+ 3,3	+ 3,2
Délai d'écoulement du stock (en mois) ³	6,6	10,8	9,5
Rappel délai 2017	5,8	10,9	9,3

Activité des cours administratives d'appel en 2018

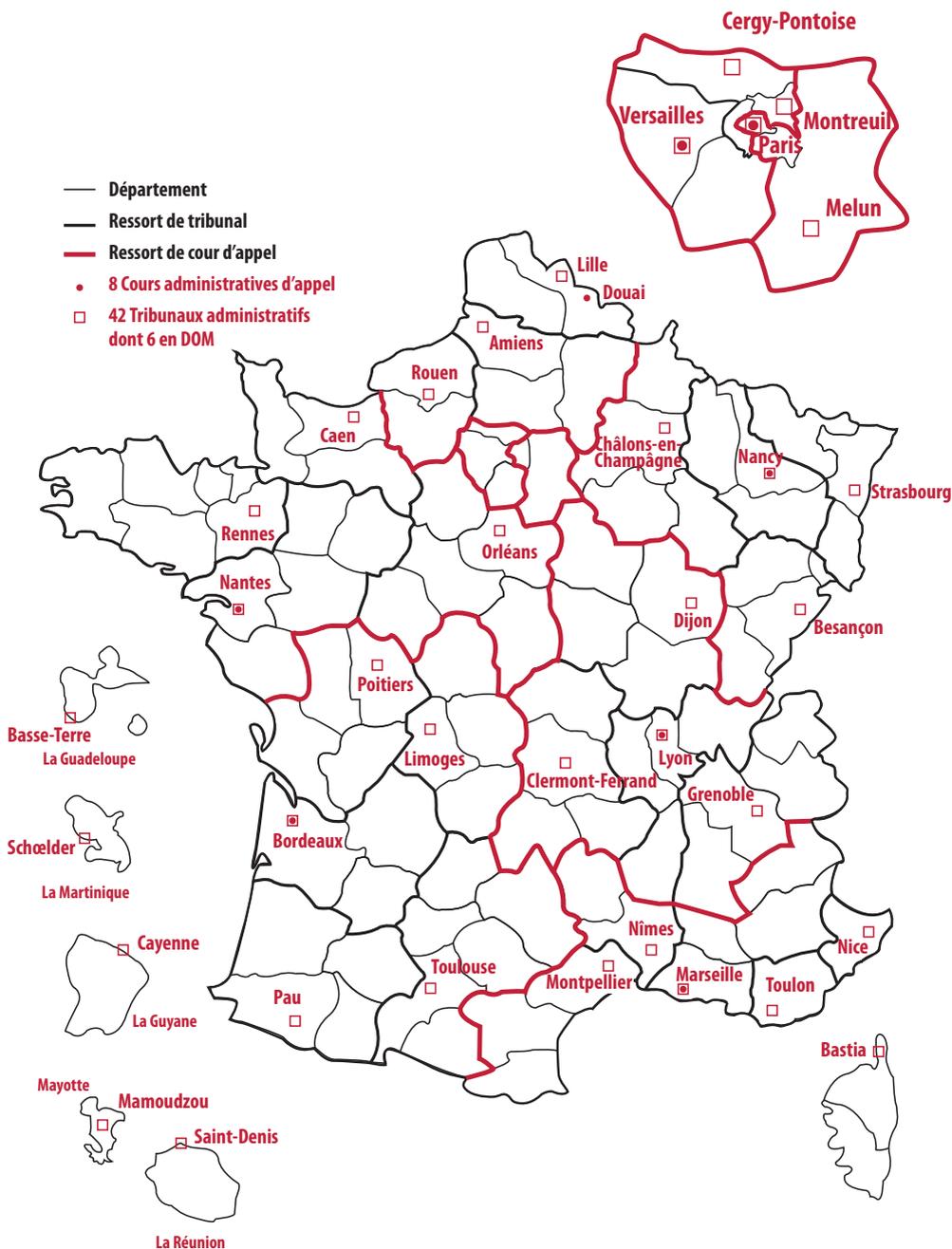
Cours	Affaires enregistrées ²	Affaires réglées ²	Affaires en instance au 31 décembre ²
Bordeaux	4 567	4 370	4 485
Douai	2 674	2 483	2 516
Lyon	4 742	4 854	4 062
Marseille	5 532	5 685	4 937
Nancy	3 210	3 012	2 469
Nantes	4 607	4 701	3 660
Paris	4 078	4 114	3 046
Versailles	4 363	3 635	4 288
Total	33 773	32 854	29 463

2. Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.

3. Délais prévisibles moyens de traitement des affaires en stock.

Source : Conseil d'État, rapport public 2019

Compétences territoriales des juridictions administratives au 01/01/2018



Source : Conseil d'État

L'INDEMNISATION EN MATIÈRE DE DÉTENTION PROVISOIRE

Activité des premiers Présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	2018	2017
Nombre de requêtes reçues	476	511
Nombre de décisions rendues	493	492
Indemnisation	465	448
Taux d'indemnisation	94 %	91 %
Montants versés (en millions d'euros)	9,0	9,5
Rejet, irrecevabilité et autres	28	44
Nombre d'affaires en cours	487	515
Commission nationale de réparation des détentions provisoires		
Nombre de recours	64	62
Nombre de décisions rendues	57	65
Rejet, irrecevabilité et autres	28	28
Réformation	29	37
Délai moyen de traitement (en mois)	9,0	8,5
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées (en jours)	405	288
Nombre d'affaires en cours	30	23

Sources : rapport annuel de la Cour de cassation et enquête sur le suivi des réparations des détentions provisoires à tort

LES VICTIMES D'INFRACTIONS

Indemnisation des victimes	2018	Évolution 2018/17 (en %)
Nombre de dossiers ouverts	21 068	- 11,1
Nombre de décisions rendues	21 011	+ 1,5
Montants accordés par les commissions d'indemnisation des victimes d'infraction (en millions d'euros)	266,3	+ 4,7
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31-12-2018	18 029	+ 1,4
Associations d'aide aux victimes		
2018		
Nombre d'associations ¹	193	
Nombre de saisines des associations	365 721	
<i>en matière civile</i>	78 737	
<i>en matière pénale</i>	286 984	
Nombre de personnes aidées	365 730	

1. 182 associations sur 186 ont répondu sur leur activité en 2018 (182 sur 186 en 2017).

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations d'aide aux victimes

L'ACCÈS AU DROIT

- 101 conseils départementaux de l'accès au droit (lois des 10-07-1991 et 18-12-1998)
- 145 maisons de justice et du droit ayant reçu 757 600 personnes en 2018
- 32 antennes de justice ayant reçu 90 200 personnes en 2018

Sources : Ministère de la Justice/SG/SADJAV et SDSE, enquête auprès des MJJ

LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

- 374 associations dans le secteur pénal¹ en 2018 (aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales,...)
- 2 340 conciliateurs de justice en 2018
- 68 464 avocats au 1^{er} janvier 2019
 - 122 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation au 1^{er} janvier 2019
 - 229 greffiers de tribunal de commerce au 1^{er} janvier 2019
- 3 251 huissiers de justice au 1^{er} janvier 2019
 - 140 administrateurs judiciaires au 1^{er} janvier 2019
 - 301 mandataires liquidateurs au 1^{er} janvier 2019
- 13 253 notaires au 1^{er} janvier 2019
 - 416 commissaires-priseurs judiciaires au 1^{er} janvier 2019

1. Certaines associations sociojudiciaires peuvent intervenir en présentiel et en suivi de mesures alternatives aux poursuites.

Sources : Ministère de la Justice/DACS, bureau de la prospective et de l'économie des professions, bureau du droit de l'économie des entreprises, pôle d'évaluation de la justice civile ; SG/SDSE, enquête auprès des associations d'aide aux victimes.

Activité des conciliateurs de justice

	2018	Évolution 2018/17 (en %)
Nombre de saisines directes (par le juge et par le justiciable)	155 257	+ 13,5
Nombre d'affaires conciliées	78 962	+ 12,7
<i>Taux de conciliation</i>	50,9 %	

Sources : Ministère de la Justice/SG/SDSE, enquête conciliateurs

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
ARSE	Assignation à résidence avec surveillance électronique
ASE	Aide sociale à l'enfance
BOP	Budget opérationnel de programme
CARPA	Caisse des règlements pécuniaires des avocats
CD	Chambre détachée
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes d'infraction
CPH	Conseil des prud'hommes
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DACG	Direction des affaires criminelles et des grâces
DACS	Direction des affaires civiles et du sceau
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
DSJ	Direction des services judiciaires
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et détention
JP	Juge de proximité
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAJ	Mesures d'aide judiciaire
MAP	Mesures alternatives aux poursuites
MJD	Maison de la justice et du droit
PAP	Projet annuel de performance
PLF	Projet de loi de finances
PV	Procès-verbaux
RAP	Rapport annuel de performance
RCP	Réclusion criminelle à perpétuité
SADJAV	Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études
SID	Système d'information décisionnel
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TCl	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGIcc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TIG	Travail d'intérêt général
TMC	Tribunal mixte de commerce
TP	Tribunal de police
TIcc	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TSA	Tribunal supérieur d'appel
d	Donnée définitive
e	Donnée estimée
nd	Donnée non disponible
ns	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée
so	Sans objet
Mo	Million

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

“CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE”

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la Justice

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/>

“RÉFÉRENCES STATISTIQUES JUSTICE”

Un ouvrage de référence et de synthèse sur l'activité judiciaire de manière thématique et selon les juridictions civiles, commerciales, pénales et de mineurs.

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/references-statistiques-justice-12837/>

“INFOSTAT JUSTICE”

Un thème analysé en quatre à huit pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics.

- | | |
|---|---|
| 172. Les durées de traitement des affaires pénales en 2018. | 162. Tuteurs et curateurs des majeurs : des mandataires aux profils différents. |
| 171. Les décisions d'ordonnance de protection prononcées en 2016. | 161. Les magistrats : un corps professionnel féminisé et mobile. |
| 170. Les greffiers et directeurs des services de greffes, des corps professionnels de la justice féminisés, jeunes et diplômés. | 160. Violences sexuelles et atteintes aux mœurs : les décisions du parquet et de l'instruction. |
| 169. Infractions économiques et financières : leur traitement judiciaire en 2016 et 2017. | 159. Le traitement judiciaire des violences conjugales en 2015. |
| 168. La durée de traitement des affaires pénales impliquant des mineurs en 2017. | 158. Le traitement judiciaire des infractions liées aux stupéfiants commises par des mineurs. |
| 167. Les contentieux liés au logement. | 157. La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, une procédure pénale de plus en plus utilisée. |
| 166. La mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme aménageables avant toute incarcération. | 156. L'évolution des peines d'emprisonnement de 2004 à 2016. |
| 165. Le prononcé d'emprisonnement ferme inférieur ou égal à 6 mois. | 155. Le sursis avec mise à l'épreuve en 2016. |
| 164. Les condamnations pour violences sexuelles. | 154. Le traitement judiciaire des infractions commises par les personnes morales. |
| 163. Le taux de mise à exécution en 2016 des peines d'emprisonnement ferme prononcées par les tribunaux correctionnels. | |

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publications/statistiques
<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/>

Pour une publication imprimée, adresser votre demande à :
Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études
13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 0 9
0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 9



Réalisation Nyl Communication - 10/19

